
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingt unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, mardi 8 mars 2016, à 10 heures

Président : M. Steffen Kongstad (Norvège)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1381^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, je tiens à vous saluer tous à l'occasion de la présente séance plénière, qui se tient le 8 mars, Journée internationale de la femme. L'égalité des sexes, l'égalité des chances et la non-discrimination servent notre cause à tous. Cette année, le thème de la Journée internationale de la femme est « Planète 50-50 d'ici à 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes ». Le Programme 2030 comprend deux objectifs essentiels sur lesquels j'appelle l'attention car ils revêtent une importance particulière en cette journée de célébration : mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, et éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles. Il est aussi indispensable d'assurer la participation des femmes et leur large intégration, y compris dans le domaine du désarmement. Des progrès ont été accomplis, notamment grâce à l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des efforts connexes qui ont été menés afin d'intégrer effectivement les femmes aux processus de désarmement et de maîtrise des armements. Toutefois, les résultats de travaux de recherche récents montrent qu'en général, seulement un quart environ des participants à une réunion intergouvernementale sur le désarmement donnée sont susceptibles d'être des femmes et que près de la moitié des délégations sont susceptibles d'être composées entièrement d'hommes. Ces résultats sont plutôt décevants quand on sait que les progrès dans le domaine du désarmement, que ce soit globalement ou dans le cadre d'initiatives spécifiques, peuvent être favorisés en tenant compte du point de vue des femmes lors des débats, de la prise de décisions et des actions entreprises ainsi qu'en assurant une participation plus équitable des femmes aux processus décisionnels. Il nous reste beaucoup de progrès à faire et l'action menée dans ce domaine, tout comme dans les nombreux autres domaines du désarmement, appelle des efforts de notre part.

Chers collègues, vous avez tous reçu une copie de la lettre adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par Monsieur Alexey Borodavkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, transmettant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence pour la durée de la session de 2016. Cette lettre et ce projet de proposition ont été distribués par le secrétariat à la demande de la délégation russe. La Fédération de Russie a aussi demandé qu'ils soient diffusés en tant que document officiel de la Conférence. En d'autres termes, nous sommes actuellement saisis de quatre projets de programme de travail : la proposition des États-Unis d'Amérique visant à modifier le paragraphe 2 du document CD/1864, que le secrétariat a distribuée par courrier électronique au nom du Président le 4 février 2016 ; la proposition de programme de travail distribuée par le Nigéria pendant sa présidence, publiée sous la cote CD/WP.594 ; le projet de proposition distribué par la délégation du Royaume-Uni, publié sous la cote CD/2055 ; et le projet de proposition distribué par la délégation russe, publié sous la cote CD/2057. Je vous invite à participer cet après-midi à 15 heures, en salle IX au Palais des Nations, à une séance de consultations informelles à participation non limitée qui sera consacrée aux propositions relatives au programme de travail qui ont été distribuées.

Je vois sur la liste des orateurs de la séance d'aujourd'hui que la délégation de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Borodavkin.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, j'adresse moi aussi mes félicitations aux femmes du monde entier. En ce 8 mars, nous célébrons la Journée internationale de la femme. À cette occasion, j'adresse mes meilleurs vœux à toutes les femmes.

Aujourd'hui, la délégation russe saisit la Conférence du désarmement d'un projet de programme de travail. Ce projet a été établi sur la base de l'initiative relative à l'élaboration, à la Conférence, d'une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique, que le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergéï Lavrov, a présentée le 1^{er} mars 2016. L'adoption du projet de programme de travail nous permettra non seulement d'ajouter une nouvelle arme à l'arsenal dont dispose la communauté internationale pour mettre fin aux activités terroristes dans le monde, mais aussi de revitaliser la Conférence, qui est la seule instance multilatérale compétente pour

négocier des accords juridiques internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive.

Dans sa déclaration, Monsieur Lavrov a présenté un raisonnement convaincant qui concernait à la fois la menace réelle et croissante que constitue le terrorisme chimique, la nécessité de renforcer le cadre juridique international afin d'éliminer cette forme de terrorisme et le rôle et la place qui reviennent à la Conférence dans ce processus. Par conséquent, le projet de programme de travail de la Conférence est composé de deux grandes parties.

La première partie est consacrée au mandat de négociation de la convention proprement dite. J'insiste sur le fait qu'il s'agirait d'un instrument juridiquement contraignant distinct qui n'affaiblirait pas la Convention sur les armes chimiques. Je tiens à rappeler que la Convention a été élaborée ici, à Genève, dans le cadre de la Conférence.

La seconde partie est consacrée à la poursuite des travaux sur les quatre thématiques centrales qui sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et qui ne peuvent malheureusement pas être négociés actuellement faute de consensus entre les membres de la Conférence. Ces quatre thématiques centrales sont les suivantes : désarmement nucléaire, prévention d'une course aux armements dans l'espace, garanties de sécurité négatives et traité interdisant la production de matières fissiles. Nous avons tenté de conserver ainsi l'exhaustivité et l'équilibre du programme de travail de la Conférence, qu'à notre connaissance, toutes les délégations appuient.

Nous ne prétendons pas détenir la vérité absolue avec ce projet, mais nous espérons que ces efforts collectifs nous permettront de parvenir à un résultat mutuellement acceptable et d'adopter un programme de travail par consensus. Nous engageons tous les membres de la Conférence à étudier attentivement ce texte. Nous sommes prêts à entamer un dialogue et à étudier les propositions constructives qui pourront être présentées. Nous comptons sur tout le monde pour participer activement et résolument à cette tâche collective, qui permettra de briser le cercle vicieux dans lequel nous sommes pris et d'entamer des travaux approfondis, notamment en ouvrant des négociations, ce qui est du reste la mission première de la Conférence.

Nous sommes également disposés à tenir des consultations bilatérales et multilatérales pour donner des précisions sur l'initiative russe. Dans le même temps, nos collègues de Moscou travaillent avec acharnement pour établir les éléments clefs du projet de convention et le texte d'une note explicative. Dès que ces documents seront prêts, nous les communiquerons à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration. À présent, je donne la parole au Représentant du Kenya, l'Ambassadeur Kihurani.

M. Kihurani (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prononcer la déclaration qui suit au nom du Groupe des 21.

Pour commencer, le Groupe des 21 vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous remercie de l'esprit d'ouverture et de transparence et aussi de l'efficacité dont vous faites preuve dans la conduite des travaux de la Conférence. Le Groupe souhaite aussi remercier les précédents présidents de la Conférence des efforts qu'ils ont déployés pour aider cette instance à reprendre ses travaux de fond, notamment à ouvrir des négociations au plus tôt, et à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps.

Le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement ayant reçu mandat de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et il insiste sur la nécessité de préserver cette instance en renforçant sa nature, son rôle et son mandat. Nous devons souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer et revitaliser la Conférence du désarmement et en préserver la crédibilité par la reprise de ses travaux de fond et, notamment, des négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme la validité des documents de travail qu'il a soumis à la Conférence en 2015, concernant, en particulier, le désarmement

nucléaire, le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2013 sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les méthodes de travail de la Conférence du désarmement et sa revitalisation.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la communauté internationale. Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. La priorité absolue de la Conférence du désarmement devrait être d'engager des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi d'armes nucléaires, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable de ces armes, suivant un calendrier précis. Dans ce contexte, le Groupe rappelle son document de travail paru sous la cote CD/2032, dans lequel il engageait à entamer d'urgence des négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction

Le Groupe des 21 salue l'événement historique que constitue la proclamation officielle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014, par laquelle tous les États de cette région se sont notamment engagés à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes espèrent qu'à la suite de cette proclamation, d'autres régions du monde se proclameront zones de paix.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la CELAC tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationale, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire, conditions propices à un désarmement général, complet et vérifiable. La CELAC a réaffirmé sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur son statut de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et il se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe de base des négociations dans ce domaine. Il se félicite de la convocation, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire et réaffirme son appui à la résolution 70/34 relative au suivi de cette réunion. Ainsi que l'a dit à juste titre le Secrétaire général de l'ONU devant la Conférence l'année dernière, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a montré que cette question continuait de figurer parmi les priorités internationales majeures et devait être prise en compte au plus haut niveau. Dans cet esprit, le Groupe des 21 approuve pleinement les objectifs énoncés dans cette résolution et s'associe en particulier à l'appel lancé afin que la Conférence décide d'urgence d'ouvrir des négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Il fera une déclaration à part sur cette question pendant une séance plénière de la Conférence.

Le Groupe se félicite également de la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis. Il accueille avec satisfaction la décision de célébrer le 26 septembre une journée internationale consacrée à l'élimination

totale des armes nucléaires et d'appeler l'attention sur les manifestations organisées dans le monde entier afin de célébrer cette journée. Il engage les gouvernements, les parlements et la société civile à organiser chaque année de nouvelles activités afin de la célébrer.

Le Groupe réaffirme l'importance des mécanismes multilatéraux de désarmement. Il prend note du rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et espère que ce rapport contribuera au progrès vers l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur le désarmement nucléaire, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. Dans cette perspective, le Groupe des 21 note avec satisfaction que, dans sa résolution 68/46, l'Assemblée générale a reconnu que le groupe de travail à composition non limitée avait engagé des discussions ouvertes, constructives, transparentes et interactives en vue de régler un certain nombre de questions liées au désarmement nucléaire. Il prend aussi note de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », et espère que les États Membres participeront de façon active et constructive au groupe de travail à composition non limitée qu'ils ont mis en place. Le Groupe des 21 espère que ce processus aura des effets positifs sur les activités de la Conférence.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant l'élimination complète de ces armes, il réaffirme également l'urgente nécessité de conclure à titre hautement prioritaire un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes. Le Groupe se déclare préoccupé par le fait que, en dépit de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes que les États non dotés de telles armes formulent depuis longtemps pour recevoir de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, qui contrevenaient ainsi aux obligations qui leur incombait au titre de la Charte des Nations Unies. Le Groupe appelle aussi à engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 70/62 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 estime, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qu'on assiste actuellement à une prise de conscience croissante des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question, à Oslo les 4 et 5 mars 2013, au Mexique les 13 et 14 février et à Vienne les 8 et 9 décembre 2014. Dans ce contexte, le Groupe des 21 se déclare vivement préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions colossales et systématiques qu'entraînerait instantanément l'explosion d'une arme nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion entraînerait sur la santé, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. Il estime que la pleine prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires doit guider toutes les démarches, tous les efforts et tous les engagements internationaux en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) saluent l'esprit qui transparait dans les résultats des Conférences sur l'incidence humanitaire des armes nucléaires. Ils demandent à tous les États parties au TNP dotés d'armes nucléaires de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, et d'aboutir

au désarmement nucléaire auquel tous les États parties se sont engagés au titre de l'article VI du TNP. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, nous veillerons à coopérer avec toutes les parties prenantes concernées dans l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, nous prenons note des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à entreprendre les travaux de fond inscrits à son ordre du jour. Il prend note des divers efforts faits pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence et de l'ensemble des décisions, efforts et propositions formulés dans le prolongement de ces efforts. Il réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement remplisse le mandat que l'Assemblée générale lui a confié à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et qu'elle adopte et applique un programme de travail complet et équilibré qui repose sur son ordre du jour, qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité et qui porte notamment sur les thématiques centrales, y compris le désarmement nucléaire, conformément au Règlement intérieur et, en particulier, à la règle du consensus. Monsieur le Président, le Groupe vous encourage à n'épargner aucun effort et à continuer de mener des consultations élargies avec toutes les délégations présentes à la Conférence afin de parvenir à cet objectif.

Le Groupe des 21 est par ailleurs convaincu que la promotion de l'action du mécanisme multilatéral de désarmement de l'ONU repose sur la nécessaire volonté politique, en tenant compte des intérêts collectifs de tous les États en matière de sécurité.

Tout en étant vivement préoccupé par l'absence persistante d'un consensus au sein du mécanisme de désarmement de l'ONU s'agissant de la mise en œuvre du programme multilatéral de désarmement et, tout particulièrement, du respect, à titre de priorité absolue, des engagements pris en faveur du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 tient à réaffirmer son appui à la convocation, dès que possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et regrette vivement que cette convocation n'ait toujours pas eu lieu. Il se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la décision 70/551 datée du 23 décembre 2015 par laquelle l'Assemblée a décidé que le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tiendrait une session d'organisation.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et regrette profondément le retard pris par les actions concrètes à cet égard. Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteur de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, aient bloqué l'adoption par consensus du projet de document final de la neuvième Conférence d'examen du TNP, lequel portait notamment sur le processus visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du TNP. Les membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de la résolution, engagent tous les États parties au TNP, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, ce qui contrevient aux décisions prises aux conférences des Parties chargée d'examiner le TNP, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation illimitée du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment qu'Israël doit, de toute urgence et sans délai, adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le TNP, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP insistent sur la validité persistante de tous les engagements pertinents pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier de l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, et réclament la mise en œuvre pleine et immédiate de ces engagements.

Le Groupe des 21 est conscient qu'il est important de poursuivre les consultations sur la question de l'éventuel élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 a également conscience de l'importance que revêt le renforcement de la concertation entre la société civile et la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par la Conférence, et il continue d'appuyer le renforcement de l'interaction entre la Conférence du désarmement et la société civile. À cet égard, le Groupe salue la convocation, le 19 mars 2015, du Forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile, organisé par le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Kenya de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant des Pays-Bas.

M. Kos (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'exprime au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence et, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, de féliciter aussi les femmes du monde entier.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. Tous les États membres de l'Union européenne s'en sont portés coauteurs.

Dans sa déclaration du 2 mars 2016, la Haute Représentante de l'Union européenne et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, a souligné que l'adoption à l'unanimité de cette résolution par le Conseil de sécurité illustre clairement l'unité de la communauté internationale et sa détermination à défendre le régime mondial de non-prolifération et à s'attaquer aux programmes illégaux d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée ainsi qu'à la capacité de ce pays de les financer. La Haute Représentante a souligné que les actions commises par ce pays au début de l'année représentaient une grave menace contre la paix et la sécurité internationale dans la région et au-delà.

Les dispositions de la résolution en question sont en train d'être incorporées au droit de l'Union européenne, laquelle réfléchira à la nécessité d'adopter de son côté des mesures restrictives supplémentaires pour compléter cette résolution. L'Union européenne demande à la République populaire démocratique de Corée de respecter ses obligations internationales et de renoncer de façon complète, vérifiable et irréversible aux programmes qu'elle a engagés pour se doter de capacités balistiques et nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit s'abstenir de toute action susceptible d'accroître encore les tensions dans la région et engager un dialogue crédible et constructif avec la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir ? Je donne la parole au Représentant de la Colombie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Jater Peña (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois depuis le début de votre présidence, nous vous félicitons de votre accession à ces fonctions et vous assurons de notre appui sans réserve dans l'accomplissement de vos fonctions.

La Colombie approuve pleinement la déclaration faite par le Représentant permanent du Kenya au nom du Groupe des 21. En ce qui concerne les propositions relatives à l'adoption d'un programme de travail qui ont été présentées par le Nigéria, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, ma délégation souligne l'importance qu'elle accorde aux efforts déployés par les délégations de ces pays pour sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

La délégation colombienne attend toujours des instructions de sa capitale. Toutefois, elle souhaite faire savoir qu'à son avis, la proposition présentée par la Fédération de Russie comporte des points positifs, par exemple l'idée de revitaliser le mandat de la Conférence en matière de négociation et la proposition d'organiser des échanges informels entre la Conférence et la société civile.

La Colombie souligne que, compte tenu du nombre inhabituel de solutions positives dont elle est saisie, la Conférence devrait se sentir fortement encouragée à élaborer sans attendre une proposition synthétique réunissant toutes les questions de fond. Il serait entièrement illogique de refuser de faire un pas en avant alors que ces propositions ont été faites. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la volonté de ma délégation d'avancer rapidement vers l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Colombie de sa déclaration. Le prochain orateur est le Représentant de la République de Corée. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Kim Young-moo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Tout d'abord, ma délégation remercie notre collègue russe d'avoir bien voulu nous expliquer en détail le projet de proposition relatif à un programme de travail visant à engager des négociations sur une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la Fédération de Russie de revitaliser la Conférence en proposant un projet de proposition. Nous examinons en détail cette proposition avec notre capitale et prévoyons que des discussions plus approfondies auront lieu cet après-midi à ce sujet.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour vous assurer que la République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée. Nous félicitons vivement tous les membres du Conseil de sécurité, y compris les cinq membres permanents, d'avoir adopté l'un des régimes de sanctions les plus sévères de toute l'histoire des Nations Unies. À cet égard, ma délégation prie aimablement tous les pays membres de la Conférence de coopérer pleinement à une mise en œuvre complète et exhaustive de cette résolution, laquelle obligera enfin la République populaire démocratique de Corée à abandonner son programme nucléaire d'une manière complète, vérifiable et irréversible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée de sa déclaration. L'orateur suivant est l'Ambassadeur du Japon. Monsieur, vous avez la parole.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite m'associer aux déclarations faites par la République de Corée et par les Pays-Bas au nom de l'Union européenne au sujet de l'adoption de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité. Nous accueillons très positivement le fait que cette résolution a été adoptée à l'unanimité, le 3 mars dernier. En tant que membre du Conseil, le Japon coopère étroitement avec les pays qui sont concernés par l'adoption de cette résolution. Il engage fermement la République populaire démocratique de Corée à appliquer scrupuleusement et pleinement la résolution 2270 (2016) et les autres résolutions pertinentes du Conseil, et à prendre des mesures constructives en faveur de la dénucléarisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Le prochain orateur est l'Ambassadeur de Chine. Monsieur, vous avez la parole.

M. Fu (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je souhaite aussi souhaiter une bonne Journée internationale de la femme à nos collègues femmes présentes aujourd'hui.

Monsieur le Président, depuis que vous avez accédé à la présidence, vous avez mené des consultations intensives et consacré un immense effort au programme de travail, ce dont nous vous remercions. La Chine, comme les autres États membres, est profondément préoccupée par le fait que la Conférence se trouve dans une impasse. Elle espère que les États membres réussiront rapidement à surmonter leurs différends et à élaborer un programme de travail complet et équilibré qui permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Pour parler clairement, la situation actuelle est le résultat de différents facteurs : premièrement, il existe des divergences de vues manifestes entre les États membres sur la définition des priorités ; deuxièmement, il est extrêmement difficile de garantir que la sécurité d'aucun pays ne soit compromise alors qu'il existe de si grandes variations entre les pays ; et troisièmement, la Conférence n'est pas parvenue à adapter son ordre du jour aux bouleversements qui se sont produits sur le plan de la sécurité internationale et dans les technologies militaires au cours des trente dernières années.

Dans ces conditions, ce n'est ni en se lançant des accusations ni en exerçant des pressions tactiques sur certains États pour les obliger à sacrifier leurs intérêts fondamentaux en matière de sécurité que nous trouverons une solution. Nous devons analyser calmement la situation et adopter de nouvelles façons de penser afin de trouver une solution acceptable pour tous. Les présidents récents de la Conférence, notamment le Nigéria, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, ont fait preuve d'habileté en présentant différentes idées nouvelles. Nous apprécions leurs efforts. À présent, bien que nous n'ayons toujours pas atteint un consensus, nous allons dans la bonne direction.

Le Gouvernement chinois est fermement opposé à toutes les formes de terrorisme et il participe régulièrement et activement aux efforts qui sont menés au niveau international pour lutter contre le terrorisme nucléaire, biologique et chimique. La Chine accorde une grande importance à la proposition présentée par la Fédération de Russie tendant à la négociation et à la conclusion d'un traité contre le terrorisme chimique, considérant qu'un tel instrument pourrait renforcer les activités qui sont menées au niveau international pour lutter contre le terrorisme et faire avancer le processus international de désarmement et de non-prolifération. La Chine est disposée à étudier plus avant cette possibilité avec tous les États membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant du Bélarus. Monsieur, vous avez la parole.

M. Nikolaïchik (Bélarus) (*parle en russe*) : Je souhaite tout d'abord joindre mes félicitations à celles de mes collègues à l'occasion de la Journée internationale de la femme. J'espère que la beauté, l'expérience et la sagesse, par lesquelles les femmes se distinguent traditionnellement, nous aideront à progresser dans notre travail et à contribuer de façon décisive à la cause du désarmement.

Les femmes étant profondément aimées et respectées au Bélarus, la Journée internationale de la femme y est célébrée depuis déjà quatre jours. Permettez-moi donc de prononcer à titre préliminaire des observations sur l'initiative de la Fédération de Russie.

Pour commencer, l'initiative de Monsieur Lavrov nous semble d'actualité étant donné que la Convention sur les armes chimiques est davantage axée sur les stocks d'armes de destruction massive contrôlés par des États, ce qui suppose que des lacunes subsistent et qu'elles doivent être comblées. Dans ce contexte, nous estimons que la Conférence du désarmement est l'instance la plus indiquée pour se saisir de cette initiative et que cela constituera une occasion non seulement de revitaliser les négociations, mais encore de contribuer à l'élimination du terrorisme.

En ce qui concerne les propositions relatives au second groupe de questions, le Bélarus estime qu'elles peuvent servir de point de départ à l'adoption d'un programme de travail dans le temps qui reste avant le 1^{er} avril, date à laquelle la première partie de la présente session de la Conférence s'achèvera.

Le Bélarus est prêt à participer aux efforts qui seront menés pour parvenir à un accord sur le contenu d'un programme de travail, trouver un libellé adéquat et produire un document de consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant des États-Unis d'Amérique. Monsieur, vous avez la parole.

M. Buck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, j'ai le plaisir de souligner la grande importance que les États-Unis accordent à la pleine intégration des femmes à l'examen des questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi qu'à la promotion des femmes aux postes de direction et à leur participation à l'action menée dans le domaine de la sécurité mondiale. Nous savons qu'il est absolument indispensable pour la paix et la stabilité internationales et pour la sécurité nationale des États-Unis de prendre en compte le point de vue des femmes et de les faire participer à nos efforts de prévention des conflits, à l'action que nous menons pour mettre fin aux guerres et instaurer une paix juste et durable, ainsi qu'aux efforts que nous déployons pour protéger les populations civiles et obliger les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité à rendre des comptes.

En outre, les États-Unis sont déterminés à défendre la cause des femmes et à combler les inégalités entre les sexes sur tous les fronts, que ce soit dans l'accès à la justice, les possibilités d'éducation ou l'accès aux postes de direction dans les secteurs publics et privés. Il s'agit d'une évidence qui transparait non seulement dans notre action quotidienne, mais aussi dans notre travail et dans l'appui que nous apportons à l'initiative des Champions internationaux de l'égalité des sexes à Genève. Cette initiative a été lancée en juillet dernier par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Michael Møller, l'Ambassadrice des États-Unis, Madame Pamela Hamamoto, et une figure marquante de la société civile, Caitlin Kraft Buchman, et met l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en s'attaquant aux obstacles systémiques qui empêchent les femmes de participer à la mesure de leurs capacités. Les Champions internationaux de l'égalité des sexes constituent une initiative unique en son genre dans le cadre de laquelle les Représentants permanents, les observateurs et les directeurs de l'ONU et des autres organisations internationales sont invités à participer à cet effort en s'engageant à accomplir, à l'échelle de leur institution, trois actions concrètes et mesurables dont ils devront rendre compte en matière de promotion de l'égalité des sexes. En 2016, la Journée internationale de la femme a eu pour thème "Pledge for Parity" (engagement solennel en faveur de la parité). Dans cet esprit, la première de ces actions a été de signer l'engagement solennel des Champions internationaux de l'égalité des sexes à Genève en faveur de la parité afin que partout dans cette ville les organisateurs de réunions fassent en sorte que les femmes et les hommes soient représentés de manière équilibrée dans les manifestations organisées. À Genève, 90 institutions internationales et individus ont déjà rejoint le réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et plusieurs des représentants ici présents aujourd'hui. L'initiative va encore plus loin en demandant aux dirigeants de réaliser deux autres actions concrètes et mesurables de leur choix au service de l'égalité des sexes. En cette Journée internationale de la femme, nous pouvons célébrer des femmes du passé et des femmes d'aujourd'hui, nous pouvons préparer le terrain pour les femmes de demain et, surtout, nous pouvons nous engager à changer les choses étant donné que c'est seulement lorsque les femmes et les filles posséderont le pouvoir nécessaire pour se réaliser pleinement que notre monde pourra atteindre pleinement son potentiel. Dans cet esprit, nous encourageons ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire à devenir eux aussi des Champions internationaux de l'égalité des sexes à Genève.

À l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a constitué le point de départ d'une action mondiale dont l'objectif est que les femmes soient traitées sur un pied d'égalité avec les hommes et

comme leurs partenaires, les États-Unis réaffirment résolument qu'investir en faveur des femmes est bien plus qu'une nécessité, car la participation des femmes dans des conditions d'égalité et leur implication totale dans la prise de décisions ont des effets bénéfiques sur la paix et la sécurité.

Je souhaite aussi saisir cette occasion pour remercier la délégation russe d'avoir présenté un projet de programme de travail et faire quelques observations à ce sujet. En ce qui concerne les armes de destruction massive, les États-Unis mènent une politique claire et sans ambiguïté. Nous devons pleinement tenir pour responsable tout État, tout groupe terroriste et tout autre acteur non étatique qui appuie des terroristes ou les aide à acquérir ou employer des armes de destruction massive. En ce qui concerne l'horrible attaque chimique qui a eu lieu récemment, les États-Unis se sont joints à la Fédération de Russie pour faire voter les résolutions 2209 (2015) et 2235 (2015) du Conseil de sécurité afin de mettre un terme à l'utilisation d'armes chimiques par quelque partie que ce soit en Syrie et de donner au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ou à une mission d'enquête conjointe la possibilité de travailler pour identifier tous les acteurs impliqués dans l'utilisation d'armes chimiques dans ce pays. Bien que nous considérions que la Conférence n'est pas le cadre approprié pour examiner ce problème particulier, nous envisageons avec intérêt de travailler avec la Russie et d'autres États à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et dans d'autres instances, et nous étudions la proposition qui nous a été faite dans cette optique. Nous comptons formuler des observations plus détaillées et débattre des différentes propositions relatives au programme de travail dont nous avons été saisis jusqu'à présent lors des consultations informelles de cet après-midi.

Enfin, je voudrais faire des observations succinctes au sujet d'une autre question qui a été évoquée à la Conférence par un certain nombre de délégations ce matin, à savoir l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité. Monsieur le Président, la communauté internationale a fermement condamné l'essai nucléaire et le tir balistique auxquels la Corée du Nord a récemment procédé, en violation flagrante des obligations qui lui avaient été fixées par le Conseil de sécurité. Dans la résolution qu'il a adopté à l'unanimité le 2 mars, le Conseil de sécurité exprime d'une seule voix la ferme volonté de la communauté internationale de remédier au mépris constant que la République populaire démocratique de Corée manifeste vis-à-vis de ses obligations et engagements internationaux. Cette résolution a pour objet de mettre fin aux activités que mène ce pays pour entretenir et développer son programme nucléaire et son programme balistique, lesquels constituent une menace non seulement pour la sécurité de la péninsule, mais pour celle du monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. L'orateur suivant est l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole avec une certaine hésitation, bien que je n'hésite habituellement pas trop à le faire devant la Conférence, car je serai le quatrième homme à faire une déclaration le jour de la Journée internationale de la femme. Peut-être que les choses vont changer dans la suite du débat.

C'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, et plusieurs délégations se sont exprimées à ce sujet. Les Pays-Bas considèrent qu'il faudrait accorder une bien plus grande attention à la question des femmes et du désarmement, et c'est pourquoi ils lui ont réservé une place particulière pendant leur présidence l'année dernière. Ils ont invité trois experts à présenter un aperçu de la situation. L'une de ces spécialistes était la Représentante spéciale du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour les femmes, la paix et la sécurité et pour la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, Mariët Schuurman ; la deuxième était une représentante du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui a donné un aperçu des progrès accomplis par le Bureau et de ses autres projets ; enfin, la troisième était une spécialiste du déminage, qui a donné un aperçu de la façon dont la problématique hommes-femmes était prise en compte dans les politiques néerlandaises en matière de déminage. Pendant le débat informel qui s'est ensuivi, plusieurs délégations, dont l'Italie, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, le

Royaume-Uni et les États-Unis, se sont félicitées de voir qu'une attention accrue était accordée à la question des femmes et du désarmement. Dans cette optique, les Pays-Bas ont envoyé, au début de 2016, une lettre à tous les nouveaux Présidents de la Conférence du désarmement afin de leur suggérer d'accorder une plus grande attention à la question des femmes et du désarmement. J'espère que cette année, un des Présidents de la Conférence fera en sorte que la Conférence se penche plus attentivement sur cette question, qui mérite une attention accrue.

En ce qui concerne la proposition russe, les Pays-Bas en ont pris connaissance et sont en train de l'étudier. À ce stade, nous ne pouvons en dire plus. Les Pays-Bas notent avec satisfaction qu'à présent, nous sommes saisis de trois propositions émanant de trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Si cela démontre un regain d'intérêt, je pense que le débat qui est mené à la Conférence pourrait en bénéficier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. L'oratrice suivante est l'Ambassadrice du Pakistan. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite, à mon tour, adresser mes félicitations à tous les hommes et à toutes les femmes présents dans cette salle à l'occasion de la Journée internationale de la femme. J'espère que mon collègue des Pays-Bas ne sera pas déçu si je dis que sur cette question, sa voix à la Conférence a été celle d'une femme.

Monsieur le Président, la délégation pakistanaise apprécie la manière dont vous présidez la Conférence du désarmement et vous assure de son appui et de sa coopération constants.

La délégation pakistanaise s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant du Kenya, Son Excellence Monsieur Kihurani, au nom du Groupe des 21.

La délégation pakistanaise souhaite aussi remercier Son Excellence Monsieur Alexey Borodavkin d'avoir présenté la proposition russe concernant le projet de programme de travail. Elle prend aussi note des autres propositions dont la Conférence est saisie, à savoir la proposition du Royaume-Uni et celle du Nigéria, ainsi que celle des États-Unis. La délégation pakistanaise attend avec intérêt les consultations informelles à composition non limitée au sujet de ces propositions qui auront lieu plus tard dans la journée. Elle présentera son point de vue au sujet de ces propositions pendant la séance informelle.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour dire quelques mots sur les femmes et le désarmement en profitant du fait que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, qui est célébrée dans le monde entier le 8 mars de chaque année. Cette année, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté n'est malheureusement pas présente à la Conférence pour prononcer une déclaration ainsi qu'elle le fait traditionnellement. La Ligue a joué un rôle pionnier dans la sensibilisation de la communauté internationale à la question des femmes et du désarmement. Nous saisissons cette occasion pour inviter la Ligue à revenir sur sa décision et participer à nouveau aux travaux de la Conférence. Que nous soyons ou non d'accord avec ce que dit la Ligue, il est important que la voix de la société civile soit entendue dans le cadre de nos travaux.

Le Pakistan appuie sans réserve la participation effective des femmes à la mise en œuvre d'une approche inclusive de la paix et de la sécurité, y compris dans le domaine du désarmement. La dernière résolution de l'Assemblée générale sur cette question, la résolution 69/61 intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », a été adoptée le 11 décembre 2014. Le Pakistan a voté pour le projet de résolution. Dans cette résolution, il est souligné à juste titre que la participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est un des facteurs déterminants pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. L'Assemblée générale a aussi, dans cette résolution, exhorté les États Membres, les organisations sous-régionales et régionales concernées, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées à promouvoir l'égalité des chances de sorte que les femmes soient représentées

dans tous les mécanismes où sont prises les décisions touchant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Je saisis aussi cette occasion pour appeler l'attention sur la présence de femmes pakistanaises à des fonctions importantes liées à la sécurité et au désarmement au niveau international. Sans compter ma propre personne, les Représentants permanents du Pakistan auprès de l'ONU à New York et de l'AIEA à Vienne sont des femmes. À Islamabad, le Ministre adjoint aux affaires étrangères chargées des questions de désarmement au ministère pakistanais des affaires étrangères est aussi une femme. Bien sûr, de nombreuses autres femmes pakistanaises sont ambassadrices et diplomates dans différentes capitales du monde entier et font partie des forces des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans différentes parties du monde.

Des Pakistanaises ont aussi occupé d'importantes fonctions politiques au Pakistan, notamment le mandat de Premier Ministre par deux fois et celui de Ministre des affaires étrangères et de Présidente de l'Assemblée nationale.

Récemment, nous avons eu la fierté de voir une réalisatrice pakistanaise, Sharmeen Obaid Chinoy, remporter l'Oscar du meilleur film documentaire pour la deuxième fois en quatre ans. Les deux films primés portaient sur des problèmes rencontrés par les femmes et nous sommes fiers que, par son courage, cette réalisatrice ait réussi à attirer l'attention sur ces problèmes. Son nom vient s'ajouter à celui de nombreuses Pakistanaises talentueuses qui ont été récompensées au niveau international, dont fait partie la lauréate du Prix Nobel de la paix, Malala Yousafzai.

Monsieur le Président, le Pakistan est résolument engagé en faveur d'une meilleure prise en compte de la question des femmes et du désarmement et porte une attention spécifique à toutes les expériences que les femmes peuvent être amenées à vivre pendant les conflits, que ce soit comme victime, comme combattante ou comme vecteurs de changement, le but étant de promouvoir le droit des femmes de participer aux programmes de désarmement et de maîtrise des armements, à la prévention et au règlement des conflits et à la construction de la paix. Nous savons que le chemin à parcourir est encore long, mais nous demeurons déterminés à faire vraiment changer les choses concrètement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Pakistan de sa déclaration. L'oratrice suivante est l'Ambassadrice de Suède. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Bard (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en tant que Représentante du premier gouvernement féministe et que membre du bureau des Champions internationaux de l'égalité des sexes à Genève, je souscris pleinement aux déclarations faites par la représentante du Pakistan et par mes collègues hommes au sujet de l'importance de la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la participation des femmes, y compris dans le domaine du désarmement.

Permettez-moi aussi de vous féliciter, vous et votre équipe, de l'action que vous menez pour guider la Conférence du désarmement vers la reprise de ses travaux de fond. Nous partageons pleinement la frustration que vous ressentez au sujet du blocage qui dure depuis presque de vingt ans et l'opinion selon laquelle la responsabilité de ce blocage incombe aux États membres de la Conférence. Dans ce contexte, la Suède appuie toute proposition qui lui semble susceptible de faire avancer la Conférence de manière constructive et d'accroître la valeur des efforts en matière de désarmement, même si elle tient compte des particularités de chaque proposition. Pendant les deux derniers mois, la Suède a eu connaissance de plusieurs propositions élaborées par des États membres afin de progresser dans ce sens. Elle a appuyé la proposition faite par le précédent Président de la Conférence, le Nigéria, et accueilli favorablement les initiatives prises par d'autres membres pour mettre fin au blocage, notamment la proposition des États-Unis et, plus récemment, celle du Royaume-Uni, dont la Conférence a été saisie le 22 février. La semaine dernière, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, a présenté à son tour une initiative – la dernière en date – tendant au commencement de travaux sur une convention contre les actes de terrorisme chimique. La Suède partage les préoccupations qui ont été exprimées au sujet de la poursuite de l'emploi de produits chimiques toxiques dans le conflit syrien et, tout en notant l'implication du régime syrien dans un certain nombre de cas sur lesquels le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU est en train d'enquêter, elle considère que les allégations crédibles concernant la possession de gaz moutarde par Daesh sont aussi très préoccupantes. Toutefois, à ce stade, quelques réflexions et quelques questions à formuler concernant la proposition russe, et elle le fera pendant les consultations informelles qui commenceront cet après-midi.

Monsieur le Président, je le répète, la Suède est prête à apporter sa contribution à toute solution susceptible de mettre fin au blocage et de nous aider à nous concentrer sur les questions de fond plutôt que sur les questions de procédure. Pour autant que les propositions dont nous sommes actuellement saisis puissent nous faire avancer dans la bonne direction, nous sommes prêts à discuter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Suède de sa déclaration. Je vois que le Représentant de la République arabe syrienne demande à s'exprimer. Monsieur, vous avez la parole.

M. Al-Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. En premier lieu, Il est clair que de nombreuses propositions ont été présentées et nous espérons qu'elles conduiront à l'adoption d'un programme de travail qui aidera la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

En deuxième lieu, Je souhaite aussi féliciter toutes les femmes ici présentes et toutes les femmes dans le monde à l'occasion de la Journée internationale de la Femme. Nous estimons qu'il s'agit là d'une occasion d'élargir la participation des femmes, et nous parlons en particulier de la Conférence du désarmement, à l'examen des questions se rapportant à la paix et à la sécurité internationales.

En troisième lieu, permettez-moi de dire que mon pays, qui est membre du Groupe des 21, souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Kenya au nom du Groupe.

En quatrième lieu, bien que cette instance ait été créée pour négocier des instruments juridiquement contraignants relatifs au désarmement, j'ai remarqué une certaine confusion dans la manière dont certains États membres comprennent le rôle exact de la Conférence. La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. En disant cela, nous voulons dire que la Conférence existe pour produire des instruments juridiques internationaux relatifs au désarmement et quand nous parlons d'« instruments juridiques internationaux », nous nous référons à des accords et à des traités. Chacun sait que par principe, le point de départ d'un accord n'est pas une situation individuelle spécifique. Ces instruments ont plutôt pour objectif de régler une question particulière en s'appuyant sur un cadre général et complet. Cette observation ne vise pas particulièrement la proposition russe, mais plutôt des observations que j'ai entendues au sujet de cette proposition. La proposition russe ne concernait pas seulement la Syrie, elle prenait pour exemple l'utilisation d'armes chimiques par l'État islamique d'Iraq et du Levant, soit en République arabe syrienne soit en Irak, afin de souligner l'importance de ce problème. Malheureusement certaines parties se sont mises à traiter ce problème comme s'il ne concernait que la République arabe syrienne, comme si la situation de ce pays était le sujet de notre débat. Il me semble que cela illustre une incapacité à comprendre que la présente instance ne traite pas de problèmes spécifiques touchant des pays spécifiques, mais qu'elle a pour vocation de négocier un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre général.

Enfin, je l'ai déjà dit devant la Conférence et je le répète aujourd'hui, le mot « régime » ne devrait pas être employé lorsque l'on parle de mon pays. Je suis navré que ce terme vienne d'être employé par la Représentante de la Suède. L'État syrien existe, le Gouvernement syrien et le Président de la République arabe syrienne aussi. Je ne souhaite pas parler davantage de cette question. Il existe en diplomatie des termes qui doivent être respectés lorsqu'on s'adresse à des Représentants d'États. Il n'y a pas de régime, il y a un État syrien. J'espère que cela est clair pour nos collègues présents dans cette salle lorsqu'ils parlent de mon pays où s'y réfèrent.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Monsieur, vous avez la parole.

M. Jo Chol-su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je souhaite adresser nos félicitations les plus chaleureuses aux femmes du monde entier, y compris à celles qui sont présentes dans cette salle, à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je le fais car certaines délégations ont cité la République populaire démocratique de Corée dans leur déclaration. En réponse aux propos tenus par des délégations au sujet de la prétendue résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, permettez-moi de me référer à la déclaration faite par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée le 4 mars dernier.

Les États-Unis ont fabriqué de toute pièce une nouvelle « résolution sanction », abusant du Conseil de sécurité de l'ONU, car ils trouvaient à redire concernant l'expérimentation d'une bombe à hydrogène et le lancement de satellite réalisés par la République populaire démocratique de Corée. Ladite « résolution », sans précédent par son caractère brutal et illicite, est le produit d'actes de brigandage impossibles à justifier.

Si l'accès aux armes nucléaires devait être remis en question, il faudrait remettre en question celui des États-Unis d'Amérique – premier pays au monde à avoir eu accès à ces armes et seul pays à les avoir utilisées. Si l'on critique le fait que la République populaire démocratique de Corée a accès aux armes nucléaires, il faut impérativement amener les États-Unis d'Amérique à mettre fin à la politique hostile et au danger nucléaire visant la République populaire démocratique de Corée et dont ils sont responsables.

La République populaire démocratique de Corée doit forcément avoir accès aux armes nucléaires pour pouvoir se défendre, étant donné que les États-Unis d'Amérique – première puissance nucléaire et seul pays à avoir employé de telles armes – ont inscrit la République populaire démocratique de Corée, qui se comporte avec dignité, sur la liste des pays dits de « l'axe du mal » et comme cible d'une attaque nucléaire préventive, et qu'ils n'ont pas cessé de procéder à des manœuvres de plus en plus hostiles contre ce pays et de l'exposer à la menace nucléaire en mettant en place toutes sortes de moyens létaux en préparation d'une guerre nucléaire.

L'expérimentation d'une bombe à hydrogène et le lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée sont présentés comme une violation des précédentes « résolutions » du Conseil de sécurité, mais, en substance, ces « résolutions » sont le produit d'une volonté de domination qui va au-delà du mandat du Conseil de sécurité. Si le mandat du Conseil de sécurité est d'interdire à un pays donné de mener un essai nucléaire, pourquoi le TNP a-t-il été élaboré et en quoi le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est-il nécessaire ?

Quant au lancement de satellite, il découle du droit légitime d'un État souverain. La République populaire démocratique de Corée a façonné son programme national quinquennal de développement aérospatial par l'exercice légitime d'un droit autonome reconnu par le droit international et, en application de ce droit, a réussi à lancer le satellite d'observation de la Terre Kwangmyongsong-4, qui fonctionne maintenant normalement.

En vertu de quelles dispositions de la Charte des Nations Unies le Conseil de sécurité pourrait-il s'arroger le droit de priver un État Membre de l'ONU du droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, alors que ce droit est consacré par le droit international ?

Si le lancement d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée est condamnable, alors il faut remettre en question tous les pays qui lancent des satellites, y compris les États-Unis d'Amérique. Les États-Unis, obsédés par leur hostilité envers la République populaire démocratique de Corée, ont été assez grossiers pour placer sous embargo des « articles de luxe » dans l'espoir d'empêcher la République populaire démocratique de Corée d'importer jusqu'aux appareils qui sont utilisés dans les installations sportives, notamment les stations de ski, qui n'ont rien à voir avec des armes.

Cette action a pour cause profonde un objectif et une nature hostiles et pervers qui visent à nuire aux droits de l'homme, à étouffer les rires heureux sur les aires de loisirs culturels de la République populaire démocratique de Corée, notamment les stations de ski, à empêcher la population de ce pays de jouir d'une vie socialiste hautement civilisée – ainsi que le leur a promis le Parti du travail de Corée – et, en fin de compte, à détruire le système socialiste de la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée dénonce amèrement et rejette complètement toutes les « résolutions » la visant, notamment la plus récente, car elles sont malveillantes et ne visent qu'à servir les objectifs politiques inavouables d'une grande Puissance, afin de porter atteinte de façon injustifiée au droit indépendant au développement et au droit d'un État souverain d'exister, ce qui en fait des instruments criminels dépourvus d'impartialité, de légitimité et de moralité.

Un grand nombre d'États Membres de l'ONU – en particulier parmi les petits pays – demandent de plus en plus énergiquement une réforme démocratique du Conseil de sécurité, structure obsolète la plus antidémocratique et injuste qui soit et qui demeure intacte au sein du mécanisme de l'ONU. Ces États expriment leur désaccord en ne tenant aucun compte des résolutions déraisonnables adoptées par le Conseil de sécurité.

La République populaire démocratique de Corée, pays qui s'est engagé sur la voie de l'autosuffisance et de l'autodéveloppement en réaction aux sanctions et aux blocus imposés par les États-Unis, a récemment pris le chemin qu'elle aurait dû choisir il y a longtemps tout en ayant pleinement conscience du fait que cela lui vaudrait des sanctions de la part des États-Unis.

Le principe de l'autodéveloppement mis en avant par la République populaire démocratique de Corée représente la force d'un peuple courageux qui a édifié un État doté de la bombe à hydrogène et qui s'est doté des moyens de lancer des satellites en puisant toujours dans sa sagesse et dans sa technologie propres et en restant convaincu de la valeur de ses efforts, malgré les politiques et les sanctions hostiles que les États-Unis d'Amérique lui imposent continuellement depuis plus de soixante-dix ans.

Penser que les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée peuvent fonctionner est une grave erreur de jugement.

En renforçant sa force nucléaire de dissuasion, la République populaire démocratique de Corée exerce avec juste raison son droit de légitime défense, ce qu'elle devra faire continuellement tant que les États-Unis d'Amérique persisteront dans leur politique hostile. Le lancement de satellite auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé fait partie des activités de valorisation de l'espace qui sont entreprises conformément au droit légitime d'un État souverain et qui devraient se poursuivre sans interruption et irrévocablement, indépendamment de la politique hostile des États-Unis dont la fin est incertaine.

Les États-Unis d'Amérique seront entièrement responsables de l'échec complet de la dénucléarisation de la péninsule coréenne puisqu'ils ont refusé jusqu'au bout de mettre fin à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. L'oratrice suivante est la Représentante de la Turquie. Madame, vous avez la parole.

M^{me} Kasnakli (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation n'ayant pas encore pris la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre entrée en fonctions. Je vous adresse mes vœux de succès dans cette entreprise et vous assure de l'appui de ma délégation. Je vous remercie en outre d'avoir organisé la discussion informelle sur le programme de travail qui se tiendra cet après-midi. Comme nous participerons à cette discussion, j'attends cet après-midi pour présenter certaines de mes observations.

Nous avons attentivement écouté l'exposé présenté par le représentant de la Fédération de Russie, et notre capitale examine actuellement le texte qui a été distribué vendredi dernier. L'existence d'armes chimiques dans le monde, et tout particulièrement au

Moyen-Orient, est une source de préoccupation majeure pour la Turquie, pour la région et pour la communauté internationale dans son ensemble. Ces trente dernières années, des armes chimiques ont malheureusement été utilisées dans trois conflits survenus dans notre voisinage immédiat. Le risque que des organisations terroristes se procurent des armes chimiques nous préoccupe gravement. Nous sommes favorables au renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, instrument essentiel de l'action menée pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive ou leurs vecteurs.

Le projet de programme de travail récemment proposé par la Fédération de Russie appelle un examen attentif. Une série de questions doit recevoir une réponse et ce sont des questions que nous aurons le temps d'examiner, j'en suis certaine. Pour l'instant, permettez-moi de dire qu'il convient aussi de poser la question suivante : La Conférence du désarmement sera-t-elle la meilleure instance pour mener des négociations sur cette thématique ? Le danger que représentent la production, l'acquisition et l'utilisation d'armes chimiques par des terroristes est un problème important qui est reconnu par la communauté internationale. Toutefois, cette reconnaissance ne devrait pas être brandie pour détourner l'attention de la communauté internationale des réalités actuelles. Aux termes de la Convention sur les armes chimiques, les individus, les entités, les groupes et les États qui sont parties à l'utilisation comme armes de produits chimiques, y compris le chlore ou tout autre produit chimique toxique, doivent répondre de leurs actes. À ce propos, la Turquie suit attentivement les activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies établi conformément à la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Turquie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Ce n'est apparemment pas le cas.

Nos travaux de ce matin sont donc terminés. Comme je l'ai indiqué au début de la séance, des consultations informelles à participation non limitée se tiendront cet après-midi à 15 heures, en salle IX. Pour le moment, il est prévu que notre prochaine réunion plénière officielle se déroule le mardi 15 mars, à 10 heures, dans la Salle du Conseil.

La séance est levée.

La séance est levée à 11h 10.